

Règlement de l'Ultra-Raid VTT 360, UR360®

1. L'ORGANISATION

Le raid VTT-360 est organisé par l'association « Les Ecureuils du bocage », association loi 1901 inscrite au journal officiel du 01/02/1989 sous le n° W611001369, Club FFCT n° 7652. L'épreuve est aussi appelée UR360®

2. LES FORMULES DU RAID

Le raid VTT-360 est un raid de pleine nature, sans esprit de compétition, sans classement, qui peut être effectué de 4 manières différentes

- Le 360km en solo
- Le 360km en 2 relais de 180km.
- Le 360km en 4 relais de 90km par 2 relayeurs alternés.
- Le 360km en 4 relais de 90km par 4 relayeurs

Chaque relais se déroule à allure libre, sans étape, dans un temps maximum autorisé.

Les départs et arrivées y compris des relais se font à Domfront, sur l'espace omnisport A.Rocton.

Le départ initial s'effectue à 6h00, le samedi matin.

Le dénivelé moyen est de 6500m pour 360km, le détail des dénivelés par boucle de 90km sera dévoilé aux raiders, la veille du départ, au moment de la présentation du circuit.

3. PARTICIPATION

Le Raid VTT-360 est ouvert à toute personne, homme ou femme, ayant 18 ans révolus le jour l'épreuve pour les formules solo et duos et 17 ans révolus le jour de l'épreuve pour les relais à quatre. Les équipes de relayeurs pourront être mixtes.

L'UR360® pourra être effectué en tandem. Le montant de l'inscription est défini par le nombre de vététistes de l'équipe (1 tandem => 2 pilotes = inscription 2 relais) ou (2 tandems = 4 pilotes => inscription 4 relais).

Les vélos à assistance électrique (VAE) ne sont pas admis sur l'UR360®

Les participants doivent être pleinement conscient de la difficulté et de la spécificité de l'épreuve (longueur du tracé, mauvaises conditions météorologiques, évolution de nuit, etc.), parfaitement préparé pour cela, et avoir une réelle capacité d'autonomie personnelle permettant de gérer les problèmes induits par ce type d'épreuve, notamment la nuit. Ils doivent savoir gérer seul, les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue, les problèmes digestifs, les douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures.

En cas de problème, le raideur devra être en mesure de rallier un point de halte d'où il pourra être rapatrié vers le lieu de départ de l'épreuve. En cas de grandes difficultés le raideur doit disposer d'un téléphone portable lui permettant d'appeler les services de secours.

4. RAID EN SEMI AUTONOMIE

Le Raid UR360® se déroule en quasi autosuffisance, cela impose aux raiders un minimum d'autonomie sur le plan alimentaire ainsi que sur le plan vestimentaire (température, pluie, visibilité de nuit) et aussi une gestion adaptée aux conditions de l'épreuve.

L'organisation met cependant à disposition des raiders des points ravitaillements, repos et douches, ceux-ci sont positionnés en moyenne tous les 30km, avec amplitude possible de $\pm 10\%$.

Les points ravitaillement permettent aux raiders de s'alimenter, ils trouveront sur ces points, du chaud, du froid, du sucré, du salé, entre autres: café, thé, eau, sirops, soupe, pâtes, pain, confitures, rillettes, fromage, compote pomme, banane, pruneaux, raisins, chocolat, biscuits, chips, etc...

Seuls les vététistes inscrits et en cours de roulage auront accès aux postes de ravitaillement.

Les points de repos permettent aux raiders de prendre une douche chaude ou de se reposer (dans ce cas le nécessaire sera acheminé par les moyens ou l'assistance du raideur).

Une assistance personnelle peut être apportée sur chaque base de vie. Il est interdit de se faire accompagner par une personne non inscrite sur tout ou partie du circuit.

5. BARRIÈRES HORAIRES

Les barrières horaires sont définies pour permettre aux raiders de rallier l'arrivée dans le temps maximum, tout en effectuant les pauses repos et ravito. Ces temps ont été définis sur la base d'une moyenne horaire de 10 km/h. Les raiders devront repartir du point de repos ou de ravitaillement avant l'heure limite fixée dans le tableau ci-dessous, s'il ne veut pas être déclaré hors temps. Un raideur mis hors temps n'est pas autorisé à poursuivre l'épreuve. Si malgré tout il décidait de continuer, il le ferait en dehors de l'organisation, sous sa propre et entière responsabilité, et sans possibilité d'accès aux points de ravitaillement, ni recours à l'assistance mise en place par l'organisation.

| Km | Lieu | Horaire limite de départ |
|-----|----------|--------------------------|
| 0 | Domfront | 6h00 samedi |
| 30 | R1 | 9h00 |
| 60 | R2 | 12h00 |
| 90 | Domfront | 15h00 |
| 120 | R3 | 18h00 |
| 150 | R4 | 21h00 |
| 180 | Domfront | 6h00 dimanche |
| 210 | R2b | 8h00 |
| 240 | R1b | 10h00 |
| 270 | Domfront | 12h00 |
| 300 | R4b | 14h00 |
| 330 | R3b | 16h00 |
| 360 | Domfront | 18h00 |

6. DROITS A L'IMAGE

Tout raideur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il abandonne ses droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Ces images pourront être utilisées sur tous supports et aucun recours envers l'organisation ne sera possible.

7. RESPECT DU RÈGLEMENT

La participation à l'UR360® entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement. Chaque raideur déclare connaître et accepter le présent règlement. L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout raideur qui refuse de se soumettre à ce règlement ou qui risque de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

8. SECURITE

Les participants s'engagent à respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte les voies de circulation notamment celles accessibles aux véhicules automobiles. Les vététistes qui rouleront de nuit devront être équipés conformément à la législation en vigueur, feu avant, catadioptre arrière, gilet ou bande rétro-réfléchissantes, etc... Ils s'engagent également à respecter les consignes des organisateurs

9. ENVIRONNEMENT - PROPRETE

Les participants s'engagent également à respecter la nature, ainsi chaque raideur devra conserver ses emballages et détritiques jusqu'à la base de vie suivante où il pourra les déposer dans les poubelles prévues à cet effet. Le ravitaillement s'effectuera dans l'enceinte des bases de vie afin que les sentiers et les alentours des bases soient aussi propres après le passage des concurrents qu'avant leur passage. L'organisation se montrera vigilante sur ce point et les concurrents peu respectueux seront écartés de l'épreuve UR360®.

10. NAVIGATION

Le parcours sera fléché au moyen de balise type FFCT. Les flèches sur les portions praticables de nuit seront équipées de bandes rétro-réfléchissantes. Il est conseillé aux vététistes de se munir d'un GPS avec un nombre de piles suffisant pour couvrir le temps du raid ou du relais.

ATTENTION: Si vous ne voyez plus aucun balisage, vous vous êtes probablement égaré... Rebroussez chemin, consultez votre GPS, ou appelez le PC de l'épreuve.

11. MODIFICATIONS DU PARCOURS

En cas de force majeure ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit :

- De modifier le parcours,
- De modifier les limites horaires,
- De modifier les horaires de départ,
- D'arrêter l'épreuve ou même de l'annuler,

Ces interventions pourront se faire sans préavis et sans que les participants puissent prétendre au remboursement des frais d'inscription ou à une quelconque indemnisation.

12. CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du VTT datant de moins d'un an est obligatoire pour toutes les formules de l'UR360®.

13. CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'organisation décline toute responsabilité pour tous incidents ou accidents qui découleraient du non-respect du code de la route et du présent règlement.

Modalités d'inscription:

Les inscriptions se feront exclusivement par internet. Toute inscription engage le concurrent à posséder un certificat médical valide, le jour du raid. Chaque inscription engage également les participants au strict respect du présent règlement.

Le début des inscriptions a lieu le 25/11/2017 à 0h00

La clôture des inscriptions aura lieu le 25/05/18 à minuit, dans la limite des places disponibles.

Droits d'engagement:

Consulter le site d'inscription en ligne, suivre l'hyperlien sur le site internet de l'épreuve.

Toute inscription est ferme et définitive. Il n'est pas possible pour un participant inscrit de transférer son dossard à un participant non inscrit quelle qu'en soit la raison.

L'organisation ne prend pas en charge les annulations d'inscription. L'organisation conseille vivement aux participants de souscrire une assurance sur le site d'inscription en ligne.

14. ÉQUIPEMENT

Matériel obligatoire

- 1 réserve d'eau de 1,5 litre minimum,
- Des réserves alimentaires pour couvrir les besoins entre deux ravitaillements (30km)
- 1 lampe frontale avec un jeu de piles de rechange, éclairage mini 120 lumens à 50m à 6h
- 1 éclairage arrière, type catadioptré.
- 1 couverture de survie à la taille du cycliste
- 1 équipement vestimentaire adapté aux conditions météorologiques difficiles
- 1 casque
- 1 paire de gants
- 1 brassard réfléchissant,
- 1 gilet réfléchissant ou des bandes rétro-réfléchissantes visibles, pour roulage de nuit
- 1 téléphone mobile avec une autonomie suffisante sur la durée de l'épreuve de 48h,

Matériel conseillé

- 1 GPS d'une autonomie suffisante sur la durée de l'épreuve. Le raideur devra prévoir les moyens de rechargement soit par des piles ou batteries de rechange soit par un mode de rechargement électrique sur les bases vie. L'organisation fournira la trace que le raideur devra intégrer sur son GPS.
- Vêtements de rechange,

Contrôle du matériel

Un contrôle du matériel est effectué de manière aléatoire, la veille du départ. L'organisation interdira le départ à tout raideur défaillant sans possibilité de remboursement.

Le raideur devra communiquer à l'organisation le n° de portable sur lequel il pourra être joint durant l'épreuve ainsi que le numéro d'une personne à prévenir en cas de nécessité.

Des contrôles pourront être faits sur le parcours pour des raisons de sécurité. En cas de constat d'absence d'un des équipements, l'organisation pourra interdire au vététiste de continuer le raid.

15. PLAQUE DE CADRE, BRACELET DE POINTAGE RFID, BALISE GPS.

Les plaques de cadre et les bracelets de pointage RFID seront remis par l'organisation la veille du départ de l'épreuve. La présentation d'une pièce d'identité avec photo sera exigée pour retirer sa plaque et son bracelet. Cette plaque sera fixée à l'avant du VTT de manière visible, les moyens de fixation seront fournis avec la plaque. Le bracelet devra être présenté lors des pointages. Pour les relais, un bracelet sera attribué à chaque équipe et il sera transmis à chaque relais. En fin de randonnée ou d'abandon, le bracelet devra être remis à l'organisation.

Les balises GPS sont proposées en option. Une caution est exigée afin de récupérer la balise à l'issue de l'épreuve. Le bon fonctionnement de la balise et des services rattachés sont sous la responsabilité du prestataire.

16. ABANDON ET RAPATRIEMENT.

En cas d'abandon, le raideur doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui lui sera précisé et rapporter le bracelet de pointage RFID. Un véhicule pour la récupération des abandons et arrêt sur casse mécanique sera mis en place. Sauf blessure, un raideur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de ravitaillement.

17. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement afin de couvrir leurs propres risques.

La responsabilité de l'organisation sera dérogée en cas de non-respect du présent règlement ou du code de la route

18. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Les temps des raideurs qui rejoindront le site d'arrivée à Domfront seront publiés sur le site internet du club, sur la base du chronométrage réalisé par l'organisation. Il n'y aura aucune dotation en argent. Les solos qui boucleront les 360km, recevront un cadeau « finisher ».

19. VOLS ET DEGRADATIONS

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation survenu avant, pendant et après l'épreuve. Chaque coureur est entièrement responsable de l'ensemble du matériel qu'il est susceptible d'apporter pour les besoins de l'épreuve.

20. CAMPEMENTS

Les campements sont attribués dans l'ordre d'arrivée le vendredi précédant l'épreuve de 16h00 à 23h00. Les campements sont attribués par les placeurs. Toute prise d'emplacement sans l'accord de l'organisation sera annulée. Il est impératif de respecter les consignes et les limitations de campement fixées avec le placeur.

Les feux au sol sont interdits sur les campements.